



FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE

Enseignement- Education- Recherche- Culture- Formation- Insertion

Section des Pyrénées Orientales

18 Rue Condorcet 66 000 PERPIGNAN

Tél. 04 68 66 68 29

Mail fsu66@fsu.fr

<http://fsu66.asso.st>

« Mixité sociale et scolaire sur la ville de Perpignan »

Constat et réflexions de la



Document rendu public le 13 juin 2017



Sommaire

- <u>Présentation</u>	P 3
- <u>Rapide historique</u>	P 4
Annexes courriers	P 5-6
- <u>Un constat accablant</u>	P 7
Perpignan un espace urbain ségrégatif	P 7-8
Analyse sur les PCS des collèges du bassin de Perpignan	P 9-11
Les pourcentages d'élèves boursiers	P 12
Glissement CM2 /6 ^{ème}	P 13-15
La situation du Privé	P 16-20
Le classement des collèges selon leurs résultats au DNB en 2016	P 21
- <u>Quelles pistes possibles ?</u>	P 22
Sectorisation en prenant en compte la périphérie de Perpignan	P 23-24
Réaménagements ou délocalisation d'établissements	P 25
Offre de formation améliorée sur les établissements difficiles	P 26-27
Place du privé dans la scolarisation sur la ville.	P 28
- <u>Les premiers échanges...</u>	P 29-30

Présentation :

Intervention de Najat Vallaud-Belkacem présentant la démarche engagée pour renforcer la mixité sociale dans les collèges, le lundi 9 novembre 2015.

« Depuis plusieurs décennies, la mixité sociale est invoquée, annoncée ou réclamée, à mesure que l'aggravation des inégalités, la distension des solidarités familiales et de proximité ou les nouveaux comportements résidentiels creusent la pente de la ségrégation sociale et scolaire.

La mixité sociale n'est ni un slogan, ni une chimère, ou un totem. En République, c'est une nécessité, au fondement du sentiment d'appartenance à un projet collectif. À l'École, c'est une exigence car rien ne remplace l'expérience de l'altérité dans le chemin vers la citoyenneté. Lorsque la ségrégation scolaire tire vers le bas les élèves fragiles, lorsque la ségrégation sociale éloigne les valeurs républicaines de la vie quotidienne de trop d'élèves, la résignation n'est pas de mise.

Bien sûr, l'École ne peut pas tout : les mécanismes de la ségrégation échappent largement aux politiques éducatives. Pour autant, les études scientifiques comme les expériences de terrain ont montré qu'il était possible d'agir, à la fois contre la ségrégation scolaire ou sociale à l'intérieur des classes et des établissements, mais aussi contre la ségrégation entre établissements. Ainsi, l'éducation nationale est de longue date aux côtés des collectivités pour adapter les secteurs de recrutement, faire évoluer l'offre éducative ou imaginer de nouveaux équilibres à l'occasion d'ouverture ou de création d'établissements. »

Nous partageons pleinement cette volonté exprimée par Mme Najat Vallaud Belkacem, et c'est à dessein que nous ouvrons ce livre blanc par cette intervention.

Aujourd'hui, Mme la Ministre n'est plus en poste, deux années scolaires plus tard, quel constat pouvons-nous faire dans le département des Pyrénées Orientales ?

Une photographie de la situation des collèges du bassin de Perpignan, fait apparaître des établissements particulièrement ghettoïsés. Sur les 8 collèges de la ville, 6 entrent dans le dispositif de l'Education Prioritaire. Les 2 restants connaissent également un grand nombre de difficultés, en accueillant aussi des publics fragiles.

Nous considérons cette réalité comme un danger pour la cohésion sociale et pour le pacte républicain.

La FSU 66 n'a eu et n'aura de cesse de porter ce dossier dans toutes les instances mais également d'aider les collègues et les parents à s'en emparer afin que de vraies solutions soient envisagées. Nous sommes conscients de la difficulté de la tâche. Ce « livre blanc » présenté aujourd'hui, a l'ambition d'aider à cette prise de conscience et de permettre que des avancées soient actées.

Rapide historique :

La FSU et ses syndicats nationaux (SNUipp – SNES – SNEP ...) interviennent dans toutes les instances départementales (CTD, CDEN...) depuis de nombreuses années. Si le discours est écouté avec attention, aucune avancée significativement n'a vu le jour.

Devant ce glissement progressif vers des écoles à plusieurs vitesses, la FSU 66 a décidé de faire de ce dossier l'une de ses priorités et donc d'interpeler les pouvoirs publics pour les mettre devant leurs responsabilités.

La FSU 66 a multiplié les initiatives :

Audience avec le Préfet en septembre 2016

Réunions avec le Conseil Départemental en novembre 2016 et janvier 2017

Intervention en CDEN en présence du Préfet, de la Présidente du Conseil Départemental et du DASEN au mois de mars 2017

Interpellation du Premier ministre lors de sa visite à Perpignan en mars 2017

Rencontre avec Mme le Recteur le 5 mai 2017

Interpellation de Mme la Présidente du Conseil Départemental en mai 2017.

Rencontres du syndicat UNSA des chefs d'établissement en juin 2017

Réunions d'informations syndicales dans de nombreuses écoles (Canohès, Cabestany, Perpignan...) et collèges (Sévigné, Pagnol, Pons, Moulin, Toulouges ...) d'avril à juin

Une commission de travail interne à la FSU 66 a été constituée, regroupant plusieurs syndicats nationaux et a commencé par étayer statistiquement la situation.

Quelques pistes de réflexion ont été alors évoquées et discutées en instance délibérative de la Fédération.

C'est à partir de là que nous avons entamé une démarche de popularisation et de confrontation de ces quelques pistes avec les acteurs de ce dossier, en premier lieu les enseignants des collèges et écoles du bassin de Perpignan, mais également les chefs d'établissements, parents et élus.

Démarche dont ce « livre blanc » est un maillon supplémentaire et qui trouvera son aboutissement lors des assises de la mixité que nous organiserons en octobre 2017.

Annexes courriers

Courrier au Premier ministre :

Perpignan, le 9 mars 2017

Objet : absence de mixité sociale dans les établissements scolaires

Monsieur le Premier Ministre,

Nous profitons de votre venue à Perpignan pour vous alerter sur la situation des écoles et des collèges de la ville. Depuis plusieurs années, nous interpellons les pouvoirs publics locaux concernant la dégradation continue de la mixité scolaire et sociale dans les établissements scolaires.

La ghettoïsation est aujourd'hui une réalité : certaines écoles ou collèges sont composées très majoritairement d'enfants issus de la communauté gitane. D'autres regroupent des populations d'origine maghrébine. A cette absence de « diversité ethnique » se rajoute une concentration des familles issues des milieux défavorisés dans les établissements : certains collèges de Perpignan ont une proportion d'élèves boursiers supérieure à 75% tandis que les catégories sociales professionnelles correspondant aux cadres supérieurs sont absentes de ces mêmes établissements.

Une des raisons de cette triste situation est le développement d'un enseignement privé qui accueille près de 40% des élèves de Perpignan scolarisés dans les collèges. Cet enseignement privé est devenu un véritable outil de contournement. Plutôt qu'à l'amélioration d'un vivre-ensemble qui implique un brassage des populations, on assiste à une ghettoïsation « ethnique » et sociale qui favorise l'entre-soi et remet en cause les principes de solidarité et d'égalité.

Monsieur le Premier Ministre, cette situation est explosive. La ville de Perpignan a déjà connu de graves heurts, notamment en 2005, qui pourraient se reproduire si les populations diverses qui font la richesse de notre territoire ne se côtoient plus, ne se parlent plus, ne se comprennent plus.

Si l'on souhaite véritablement faire progresser la mixité sociale, il faut « faire rentrer » les collèges privés dans une procédure commune d'affectation des élèves. A partir du moment où ils bénéficient d'un financement public massif, il est normal que ces établissements soient soumis aux mêmes règles que les collèges publics. Pour obtenir des avancées significatives, les collèges privés doivent être assujettis à des objectifs chiffrés en termes de recrutement d'élèves issus des milieux défavorisés. Par ailleurs, est-il normal que l'enseignement privé soit dégagé de toute contrainte en matière d'enseignement adapté ou de dispositif d'inclusion ?

Comme l'indiquait récemment la ministre de l'Éducation Nationale, « la mixité sociale n'est ni un slogan, ni un totem. En République, c'est une nécessité, au fondement du sentiment d'appartenance à un projet collectif ». Pour que la mixité ne reste pas au stade de l'incantation, il faut du courage politique, des élus nationaux comme des élus locaux. C'est pourquoi nous vous sollicitons pour mettre ce sujet à l'ordre du jour du débat public. Nous restons à votre disposition pour échanger sur cette problématique et nous vous demandons d'intervenir auprès des pouvoirs publics régionaux et locaux qui doivent également jouer leur rôle.

Soyez assuré, Monsieur le Premier Ministre, de notre profond attachement aux principes républicains.

Grégory Raynal, Secrétaire Départemental de la FSU des Pyrénées-Orientales

Compte rendu de la rencontre avec Mme le Recteur :

La FSU 66 a sollicité la Rectrice concernant les propos qu'elle avait tenu en CTA en janvier au sujet de la ville de Nîmes. Lors de cette instance elle avait indiqué qu'elle interviendrait auprès de l'évêché pour le contraindre à respecter des objectifs de mixité : taux d'élèves boursiers, CSP ...

Elle a répondu qu'elle avait tenu promesse... Et l'évêché ? « Il est encore trop tôt pour connaître la réponse ».

Nous lui avons rappelé la situation explosive des écoles de Perpignan, la situation sociale avec des taux de chômage, de précarité et de pauvreté record. Nous lui avons présenté nos objectifs. Elle a répondu qu'elle « était prête à intervenir mais qu'il fallait préalablement que les acteurs politiques locaux soient en capacité de discuter (sic) »

Lettre ouverte à Mme la Présidente du Conseil Départemental :

Perpignan, le jeudi 18 mai 2017

Mme la Présidente,

La FSU vous a interpellé à plusieurs reprises, notamment lors du dernier CDEN, concernant le manque de mixité sur les collèges de la ville de Perpignan. Nous avons exprimé notre demande de réunions de groupes de travail qui réuniraient élus, DSDEN, représentants des personnels et des parents d'élèves pour faire des propositions permettant de lutter contre la ghettoïsation des établissements.

Pour la FSU, les annonces contradictoires concernant le transfert des élèves de Pollestres vers le collège de Sévigné suscitent des incompréhensions et alimentent un conflit inutile. La FSU considère que ce transfert isolé ne règlera en rien l'absence de mixité sociale.

Les multiples rencontres avec les collègues sur le terrain montrent que la réflexion sur les publics scolaires revêt un caractère d'urgence.

L'organisation majoritaire dans l'Éducation Nationale demande qu'un plan global, concerté, soit discuté à partir de 4 axes :

- la redéfinition des secteurs des collèges Perpignan, en prenant en compte les communes périphériques.*
- l'organisation d'offres de formation spécifiques et cohérentes, depuis l'école jusqu'au lycée.*
- l'organisation de travaux et la reconstruction de collèges dans certains secteurs favorisant la mixité.*
- l'intervention des pouvoirs publics auprès de l'enseignement privé pour lui imposer des contraintes en termes de recrutement d'élèves issus des catégories socioprofessionnelles défavorisées.*

Pour la FSU, il convient de tout mettre en œuvre pour infléchir une situation dont certains s'accommodent. C'est l'avenir du "vivre-ensemble" qui est en jeu.

En attente d'une réponse de votre part, soyez assurée, Mme la Présidente, de notre profond attachement au service public d'éducation et aux valeurs républicaines.

Grégory Raynal, Secrétaire départemental de la FSU 66

Un constat accablant :

Lutter pour plus de mixité sociale à l'école est un enjeu majeur. Proposer des dispositifs pour améliorer cette mixité et en finir avec l'existence d'établissements scolaires ghettos est une nécessité, cela ne se fera sans la mise en œuvre de politiques volontaristes. Il faut permettre aux élèves de se construire socialement, sans renvoyer aux familles la responsabilité de sortir de l'entre-soi.

Perpignan, un espace urbain ségrégatif.

La localisation géographique des ménages dans les villes est la conséquence de plusieurs facteurs géographiques, historiques, sociologiques, économiques ou politiques. Les grands pôles urbains, et plus particulièrement leurs villes-centres, abritent à la fois des populations pauvres et des populations plus aisées. L'analyse de la répartition des niveaux de vie au sein des villes-centres et des banlieues permet de repérer des profils. Ainsi Perpignan accueille des populations à faibles niveaux de vie et le séparatisme résidentiel est net entre riches et pauvres.



Une analyse des données sociales montre que la pauvreté monétaire est très présente à Perpignan, le taux de pauvreté est déjà élevé dans la région : 16,7 % de la population en 2012 (14,3 % en France métropolitaine), il avoisine les 30 % à Perpignan.

Les disparités de niveaux de vie, ou revenus disponibles par unité de consommation (UC) sont encore plus marquées, ainsi l'écart entre les 10% les plus pauvres et les 10% les plus riches est presque égal à 4, alors que l'écart régional se situe à 3,52 à peu près égal à l'écart national : 3,53. La majorité de la superficie de la commune de Perpignan - dont le centre-ville - est classée en zones de surreprésentation de bas revenus et englobe neuf QPV (Quartiers prioritaires de la politique de la ville). À l'inverse, les niveaux de vie élevés se limitent à quelques quartiers Mas Llaró, Mas Vermeil et Massilia.

Niveau Revenu disponible par Unité de consommation (UC)				
€ par an	D1 1 ^{er} décile 10% les plus pauvres	Médiane	D2 9 ^{ème} décile 10% les plus riches	Écart inter décile
Perpignan	7 970	15 632	31 548	3,96
LRMP	9 862	18 888	34 726	3,52
France	10 503	19 786	37 236	3,53

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Les déciles de niveau de vie sont les valeurs seuils qui, lorsque l'on ordonne la population par niveau de vie croissant, la partitionnent en 10 sous-populations d'effectifs égaux.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2014 et ERFS 2014

La carte scolaire plaquée sur un espace urbain aussi ségrégatif amplifie l'effet « mauvaise réputation », multipliant les stratégies d'évitement. Son assouplissement, la présence du privé, la concurrence entre établissements, alimentent le processus.

C'est ainsi qu'une école à deux vitesses s'est installée durablement, celle des « héritiers-initiés » et celle des « autres », les assignés aux territoires des exclusions.

L'aggravation de la crise économique, sociale, morale que traverse notre pays, l'accentuation des inégalités sociales, contribuent à l'aggravation de la ghettoïsation des établissements scolaires.

La FSU66 est évidemment demandeuse d'une réflexion de fond sur la carte scolaire dans notre département, et tout particulièrement sur la ville de Perpignan et sa périphérie.

La société dans ces différentes composantes doit s'engager dans ce débat, alors que la question du « vivre ensemble » est percutée brutalement de face.

Analyse sur les PCS des collèges du bassin de Perpignan

Origine sociale regroupée

-- **Favorisée A** : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.

-- **Favorisée B** : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités-cadres et des professions intermédiaires.

-- **Moyenne** : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.

-- **Défavorisée** : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

Sources MENESR-DEPP

Nous avons ajouté Favorisé A et B pour PCS1 et Ouvrier avec non renseigné pour PCS 3.

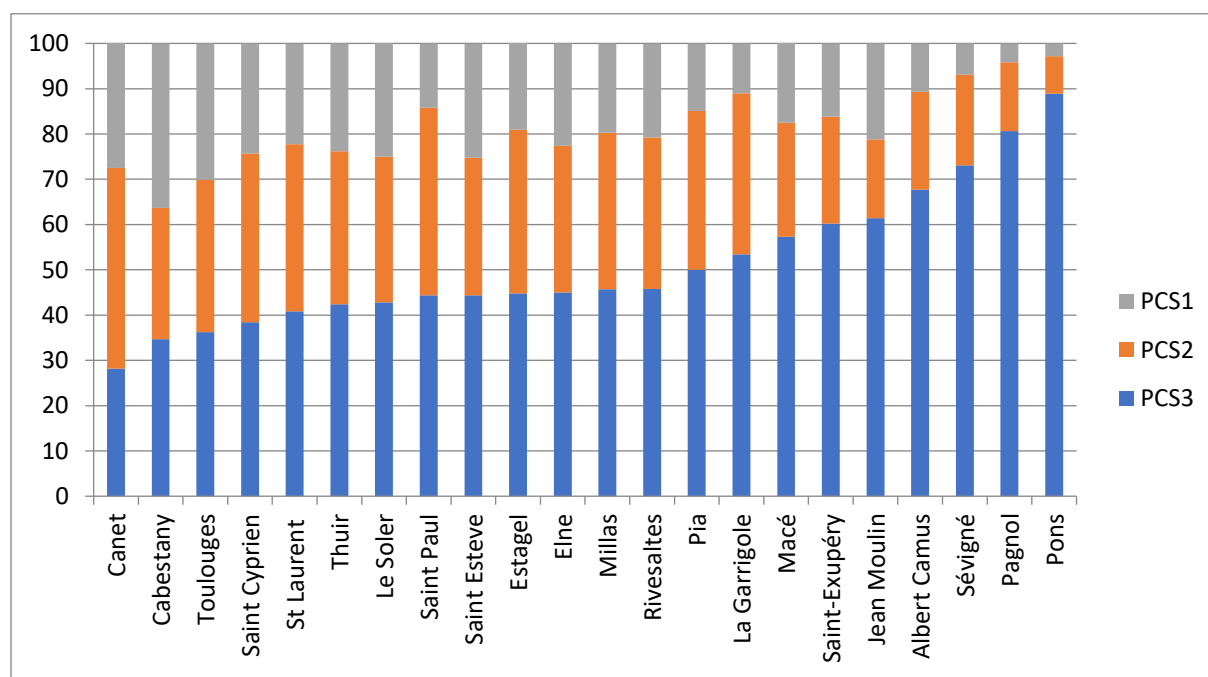
En effectuant un tri sur les PCS 3, on remarque le positionnement des collèges de Perpignan intra-muros en fin de classement.

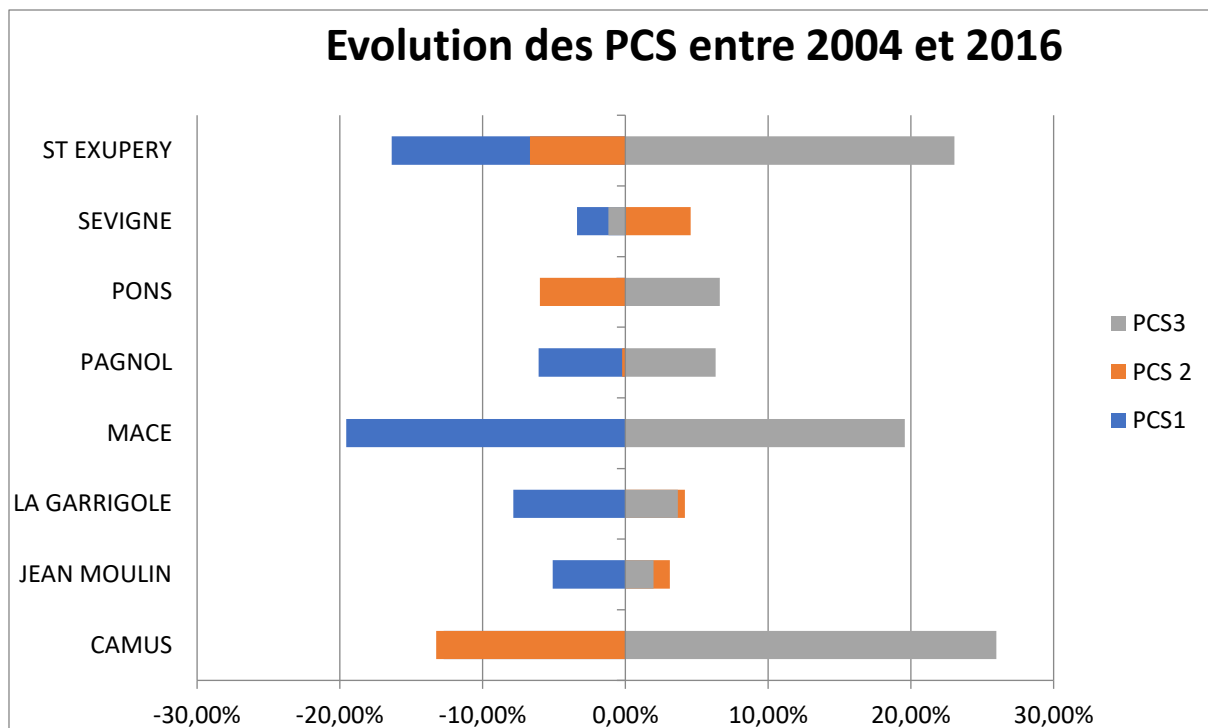
Nom	Commune	PCS1	PCS2	PCS3
Collège La Côte Radieuse	Canet En Roussillon	27,6	44,3	28,2
Collège Pablo Casals	Cabestany	36,3	29	34,7
Collège François Mitterrand	Toulouges	30,1	33,7	36,2
Collège Alice et Jean Olibo	Saint Cyprien	24,3	37,3	38,4
Collège Jean Mermoz	St Laurent De La	22,2	36,9	40,8
Collège Pierre Moréto	Thuir	23,8	33,8	42,4
Collège Jules Verne	Le Soler	25,1	32,2	42,8
Collège Joseph Calvet	Saint Paul De Fenouillet	14,2	41,4	44,4
Collège Le Riberal	Saint Esteve	25,1	30,4	44,4
Collège Irène Joliot-Curie	Estagel	19,2	36,1	44,8
Collège Paul Langevin	Elné	22,6	32,4	45
Collège Christian Bourquin	Millas	19,7	34,6	45,7
Collège Joffre	Rivesaltes	20,7	33,4	45,8
Collège Jean Rous	Pia	14,9	35,1	50
Collège La Garrigole	Perpignan	11	35,6	53,4
Collège Jean Macé	Perpignan	17,6	25,2	57,3
Collège Saint-Exupéry	Perpignan	16,2	23,6	60,2
Collège Jean Moulin	Perpignan	21,2	17,4	61,4
Collège Albert Camus	Perpignan	10,7	21,6	67,7
Collège Madame de Sévigné	Perpignan	6,9	20	73,1
Collège Marcel Pagnol	Perpignan	4,2	15,2	80,6
Collège Joseph Sébastien	Perpignan	2,8	8,3	88,9

En effectuant un tri sur les PCS 1, le classement diffère quelque peu.

Nom	Commune	PCS1	PCS2	PCS3
Collège Joseph Sébastien	Perpignan	2,8	8,3	88,9
Collège Marcel Pagnol	Perpignan	4,2	15,2	80,6
Collège Madame de Sévigné	Perpignan	6,9	20	73,1
Collège Albert Camus	Perpignan	10,7	21,6	67,7
Collège La Garrigole	Perpignan	11	35,6	53,4
Collège Joseph Calvet	Saint Paul De Fenouillet	14,2	41,4	44,4
Collège Jean Rous	Pia	14,9	35,1	50
Collège Saint-Exupéry	Perpignan	16,2	23,6	60,2
Collège Jean Macé	Perpignan	17,6	25,2	57,3
Collège Irène Joliot-Curie	Estagel	19,2	36,1	44,8
Collège Christian Bourquin	Millas	19,7	34,6	45,7
Collège Joffre	Rivesaltes	20,7	33,4	45,8
Collège Jean Moulin	Perpignan	21,2	17,4	61,4
Collège Jean Mermoz	St Laurent De La Salanque	22,2	36,9	40,8
Collège Paul Langevin	Elne	22,6	32,4	45
Collège Pierre Moréto	Thuir	23,8	33,8	42,4
Collège Alice et Jean Olibo	Saint Cyprien	24,3	37,3	38,4
Collège Jules Verne	Le Soler	25,1	32,2	42,8
Collège Le Riberal	Saint Esteve	25,1	30,4	44,4
Collège La Côte Radieuse	Canet En Roussillon	27,6	44,3	28,2
Collège François Mitterrand	Toulouges	30,1	33,7	36,2
Collège Pablo Casals	Cabestany	36,3	29	34,7

Le graphique ci-dessous est plus parlant :





On constate que depuis 2004, dans leur grande majorité, les collèges publics de Perpignan « perdent » les PCS1 et « gagnent » en PCS3.

Évolution chiffrée des PCS des collèges de Perpignan entre 2004 et 2016

Collèges	PCS1	PCS 2	PCS3
CAMUS	-12,73%	-13,26%	25,99%
JEAN MOULIN	-5,09%	3,11%	1,97%
LA GARRIGOLE	-7,86%	4,17%	3,69%
MACE	-19,54%	0,06%	19,59%
PAGNOL	-6,09%	-0,23%	6,31%
PONS	-0,63%	-5,99%	6,61%
SEVIGNE	-3,39%	4,57%	-1,19%
ST EXUPERY	-16,37%	-6,69%	23,06%

Les pourcentages d'élèves boursiers en 2016 :

Collèges	Boursiers
TOULOUGES	21,7
LE SOLER	25,8
THUIR	26,6
CABESTANY	27,8
SAINT ESTEVE	32,9
CANET	34,7
RIVESALTES	36,5
PIA	41,3
JEAN MOULIN	44,9
SAINT EXUPERY	54,1
MACE	55,6
LA GARRIGOLE	69,3
CAMUS	71,3
PONS	72,3
SEVIGNE	75,1
PAGNOL	75,9

Ce sont les collèges de la ville que nous retrouvons avec les taux d'élèves boursiers les plus élevés. Sept collèges avec plus de la moitié de leur population scolaire concernée.

Glissement CM2 /6^{ème}

Il existe aujourd'hui de vraies stratégies d'évitement des collèges de la ville.

Pour essayer d'en avoir une certaine vision, nous avons réalisé une étude à partir des « viviers » de CM2 et des entrants en sixième :

Le tableau suivant comporte ainsi le nombre d'entrées au collège en 2016 et le nombre d'élèves en CM2 dans les secteurs de collèges respectifs.

	Camus	Pagnol	Sévigné	la Garrigole	Pons	Saint Ex.	Macé	Jean Moulin	Total
cm2 2015	146	200	127	98	152	177	72	149	1 121
6° 2016	79	166	94	76	139	169	113	199	1 035
gain/perte	-67	-34	-33	-22	-13	-8	41	50	-86
% /cm2	-45,89%	-17,00%	-25,98%	-22,45%	-8,55%	-4,52%	56,94%	33,56%	7,67%

On remarque que tous les collèges de Perpignan ne sont pas logés à la même enseigne.

Camus perd de nombreux élèves (67). Les élèves de Claude Simon, Boussiron et Square les Platanes cumulent des stratégies d'évitement intra public et de fuite vers le privé.

Pagnol arrive en seconde position pour la perte d'élèves. Cinq écoles élémentaires alimentent le collège : Pasteur Lamartine, Pont Neuf, Dagneau, Duruy et H. Boucher. La fuite est davantage intra public.

Sévigné arrive en troisième position. Parmi les 39 CM2 de L. Massé une grande partie opte pour le privé. Le classement en REP+ de cette école, à l'origine plutôt favorisée devait entraîner un passage plus important vers le collège Sévigné. L'objectif n'a malheureusement pas été atteint.

La Garrigole perd aussi un nombre important d'élèves. On est en droit de s'interroger sur les suites de la filière bilingue. La nécessaire et obligatoire continuité de cette filière bilingue devrait limiter les « fuites ».

Le collège **Pons** « perd » des élèves par rapport à son secteur. L'école Roudayre qui est moins touchée par les phénomènes de ghettoïsation voit une partie de ses effectifs éviter le collège.

La perte en chiffre et en pourcentage de **Saint Exupéry** reste anecdotique, mais le collège qui avait bonne réputation fait l'objet d'un déficit d'image. La perte d'élèves provient en partie de l'école de Villeneuve de la Raho.

Macé : L'attrait de ce collège ne se dément pas. Cependant, ce collège ne disposant que d'une seule école rattachée, Jules Ferry, son recrutement se fait avec près de 50% de dérogations, qui pour la plupart proviennent du nord de la Têt et du secteur de Camus.

La politique de « diversification » du collège **Jean Moulin** porte ses fruits : 56 élèves sont inscrits dans les classes bi langues (l'option Catalan est en continuité avec l'école Arrels). Il existe également des formations spécifiques CHAM (musique en lien avec le conservatoire) et sport (Rugby et basket). Une réelle réussite qui a failli mettre à mal le classement REP du secteur Jean Moulin, au vu des critères socio-économiques en nette amélioration.

Si on additionne les « pertes » du secteur public, on atteint le **nombre de 177 élèves**.

Pour avoir une vision plus précise, il faudrait prendre également en compte les transferts en interne du public, qui accentuent encore la ghettoïsation de certains collèges.

Afin de mieux cerner les collèges qui entourent Perpignan, cette deuxième recherche.

Carte des collèges.



	Pia	Cabestany (avec egpa)	Rivesaltes (avec egpa)	Canet	Elne	Le Soler	Toulouges	Saint Cyprien	Saint Estève (avec egpa)	Total
cm2 2015	206	188	195	210	204	146	199	164	156	1668
6° 2016	178	168	178	194	199	149	206	172	214	1658
gain/perte	-28	-20	-17	-16	-5	3	7	8	58	-10
% /cm2	-13,59%	-10,64%	-8,72%	-7,62%	-2,45%	2,05%	3,52%	4,88%	37,18%	-0,60%

On constate que dans l'ensemble, les collèges qui entourent Perpignan ne perdent que peu d'élèves (10 en moyenne) mais que la situation varie selon les établissements.

Pia, Cabestany, Rivesaltes et Canet perdent des élèves de façon significative (l'équivalent d'une classe à une demi-classe en moyenne), alors qu'Elne, Le Soler, Toulouges et Saint Cyprien ont des effectifs relativement stables.

La situation de Saint Estève est paradoxale. Le collège « gagne » 58 élèves par rapport à son secteur élémentaire. Une coopération avec le conservatoire explique cette augmentation.

Si on cumule les départs des collèges publics, on obtient la somme de 86.

Si on effectue la somme des départs des collègues publics de Perpignan et des collèges publics de la périphérie de Perpignan, on obtient 263.

On peut rapprocher ce chiffre du différentiel pour le secteur privé entre les effectifs des CM2 de Perpignan et les effectifs en sixième qui est de 309 (voir ci-après).

La situation du secteur privé :

Tableau1 : nombre d'élèves en primaire public et privé entre 2009 et 2016 sur Perpignan

Années	Écoles publiques	Écoles privées	Total	Part public	Part privé
2009	9012	2 524	11536	78,12%	21,88%
2010	9093	2 514	11607	78,34%	21,66%
2011	9129	2 512	11641	78,42%	21,58%
2012	9376	2 528	11904	78,76%	21,24%
2013	9583	2 516	12099	79,20%	20,80%
2014	9769	2 498	12267	79,64%	20,36%
2015	9694	2 443	12137	79,87%	20,13%
2016	9984	2 666	12650	78,92%	21,08%

Le rapport entre public et privé est constant depuis 2009. On ne remarque aucune évolution statistiquement significative. La part de scolarisation du privé est constante autour de 21%.

Entre 2009 et 2016, les effectifs des écoles publiques de Perpignan ont progressé de 972 élèves (soit 10,79%), alors que pour la même période, les effectifs des écoles privées de Perpignan ont augmenté de 142 élèves (soit de 5,63%).

Il faut toutefois comparer ces chiffres à l'ensemble du département. Si on prend le nombre d'élèves scolarisés dans les Pyrénées Orientales, hors ceux de Perpignan, on obtient pour 2016, les chiffres suivants :

Années	Écoles publiques	Écoles privées	Total	Part public	Part privé
2016	29582	1423	31005	95.41%	4.59%

Voici la liste des écoles primaires privées hors Perpignan :

ECOLE PRIMAIRE PRIVEE SAINTE-MARIE TOULOUGES	229
ECOLE PRIMAIRE PRIVEE SAINT-JOSEPH PRADES	103
ECOLE PRIMAIRE PRIVEE DU SACRE-COEUR ESPIRA-DE-L'AGLY	207
ECOLE PRIMAIRE PRIVEE SAINT PIERRE DE LA MER SAINT-CYPRIEN	362
ECOLE PRIMAIRE PRIVEE LA BRESSOLA PONTEILLA	72
ECOLE PRIMAIRE PRIVEE LA BRESSOLA PRADES	135
ECOLE PRIMAIRE PRIVEE LA BRESSOLA LE SOLER	170
ECOLE PRIMAIRE PRIVEE LA BRESSOLA SAINT-ESTEVE	118
ECOLE ELEMENTAIRE PRIVEE ROSETTE BLANC FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA	11
ECOLE PRIMAIRE PRIVEE EC PÉDAG ACTIV COOP LES LUCIOL MARQUIXANES	16
Total	1423

S'il le fallait, c'est la démonstration parfaite que la question du privé touche exclusivement Perpignan.

Il est à noter que l'école privée n'accueille aucune classe pour élève en difficulté de type ULIS sur Perpignan.

Tableau2 : nombre d'élèves en collège public et privé entre 2009 et 2016 sur Perpignan

Années	Collèges publics	Collèges privés	Total	Part du public	Part du privé
2009	3985	2413	6398	62,29%	37,71%
2010	3913	2405	6318	61,93%	38,07%
2011	3936	2472	6408	61,42%	38,58%
2012	3995	2513	6508	61,39%	38,61%
2013	4125	2592	6717	61,41%	38,59%
2014	4251	2656	6907	61,55%	38,45%
2015	4279	2692	6971	61,38%	38,62%
2016	4288	2707	6995	61,30%	38,70%

Ici encore on remarque l'étonnante stabilité des chiffres. La part du privé atteint 38,70% de la population scolarisée en collège. C'est une très forte augmentation par rapport à l'école primaire.

Selon l'étude de Nadine Bouzarou doctorante, en 1999, ce taux n'était que de 30,5% .

Tout comme pour le primaire, on retiendra aussi que la très grande difficulté est traitée exclusivement par le public. Aucun des collèges privés sur Perpignan n'a d'EGPA ou de classe ULIS.

Si on prend le nombre d'élèves scolarisés en collège dans les Pyrénées Orientales, hors ceux de Perpignan, on obtient pour 2016, les chiffres suivants :

Année	Collèges publics	Collèges privés	Total	Part du public	Part du privé
2016	14 208	1 198	15 406	92,22%	7,78%

On constate une augmentation significative de la part du privé, mais qui reste toutefois sans rapport avec la part sur Perpignan.

On se pose souvent la question de la fuite du public vers le privé à l'entrée du collège.

En 2016, il y a eu **1035** élèves qui ont intégré une classe **de sixième** (standard ou EGPA, hors EREA) dans les collèges publics de **Perpignan**.

En 2015, il y avait **1121** élèves scolarisés dans les écoles publiques de Perpignan et de Villeneuve de la Raho en CM2.

Sur les chiffres de CM2, 86 élèves, soit 7,67% n'iraient pas en sixième dans un collège public.

Mais si on regarde maintenant du côté du privé, on s'aperçoit que **701 élèves** (voir tableau ci-dessous) ont intégré une classe de 6° dans les collèges privés de Perpignan, alors :

- qu'en 2015, il y avait « seulement » 392 élèves dans les écoles primaires privées de Perpignan en CM2

- qu'en 2014, il y avait 354 élèves dans les écoles privées de Perpignan en CM1.

L'écart entre les élèves de sixième privé en 2016 et les CM2 privés de 2015 est de 309 élèves

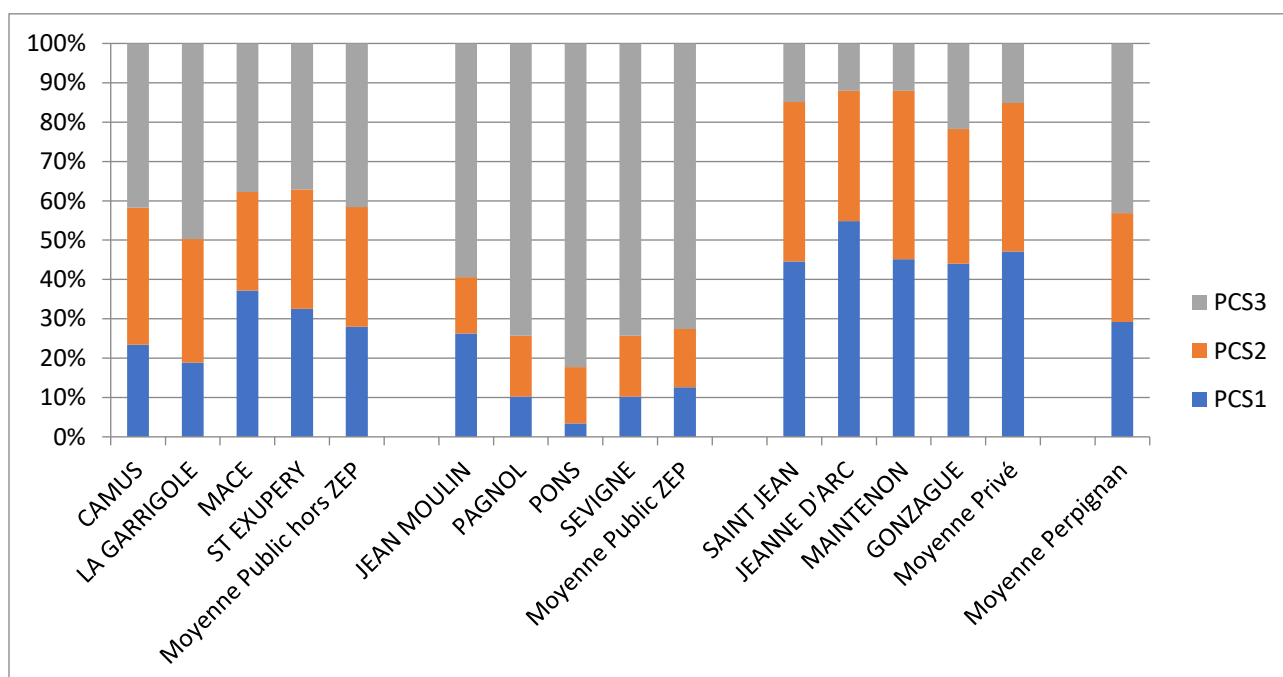
Force est de constater que le primaire privé n'alimente pas seul le second degré privé même si on constate une nette augmentation des élèves entre CM1 et CM2 (38 élèves en plus soit une augmentation de 11%).

CLG PR SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE PERPIGNAN	6EME	253
CLG PR MAINTENON PERPIGNAN	6EME	154
CLG PR JEANNE D'ARC PERPIGNAN	6EME	90
CLG PR JEANNE D'ARC PERPIGNAN	6EME BILANGUE DE CONTINUE	30
CLG PR INSTITUTION LA SALLE - ST JEAN PERPIGNAN	6EME	143
CLG PR ST JEAN PERPIGNAN	6EME BILANGUE DE CONTINUE	31
TOTAL		701

Il apparait donc que près de 40% des collégiens de Perpignan sont scolarisés dans le secteur privé. Nous refusons de considérer cette situation comme une fatalité. Il est urgent de redonner aux établissements publics les moyens d'une attractivité qui ne peut se gagner que par davantage de mixité.

Concernant la composition des professions et catégories sociales (PCS) des parents des élèves de collèges privés, on n'a que très peu d'indicateurs disponibles.

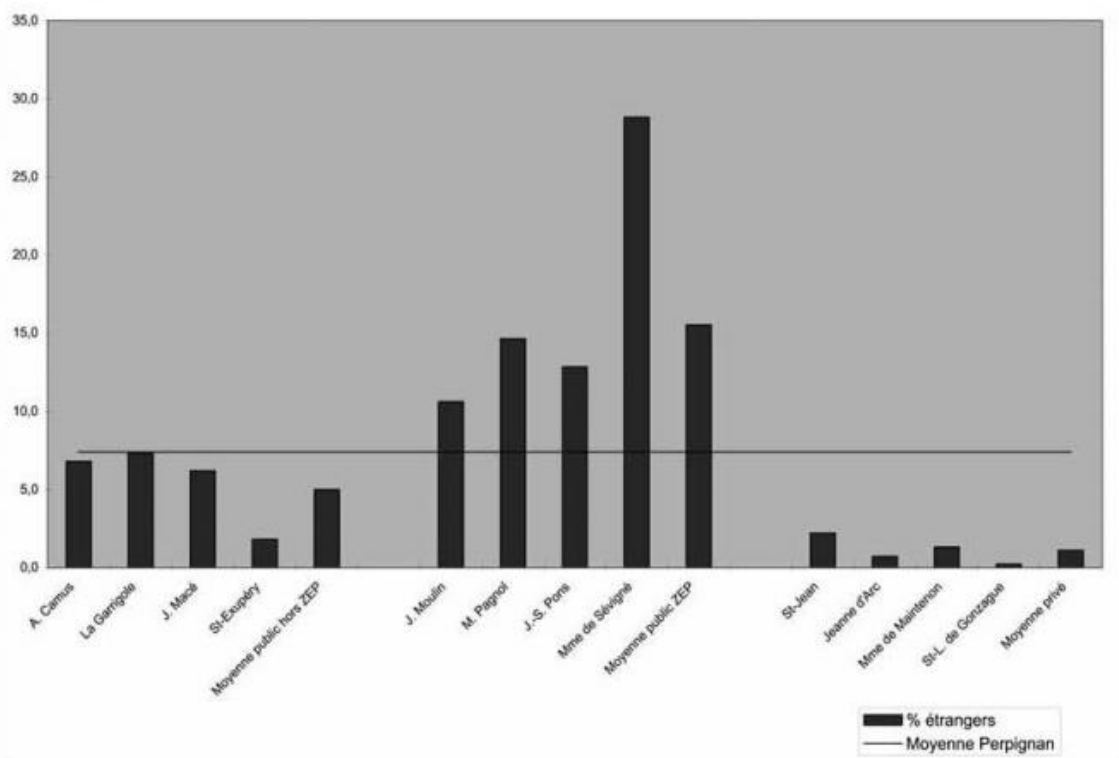
La seule étude que nous avons pu trouver date de 2006. Elle fait partie d'un ouvrage de synthèse publié au Presse Universitaires de Perpignan. Le titre du livre est : « *La ville et ses marges scolaires* », et l'article qui contient les données a comme intitulé : « *Discrimination positive et éducation* » : mise en place et effets des actions publiques sur les quartiers en difficulté de Perpignan par Nadine Bouzarou doctorante.



En 2004, Camus, La Garrigole n'étaient pas encore en REP. On peut en déduire que la part des PCS 1 et PCS2 a diminué.

On retiendra que le privé est largement surreprésenté en ce qui concerne les catégories et professions dites favorisées. Dans les collèges privés de Perpignan, les CSP3 n'atteignent pas 20% de la population.

Une autre statistique de 2005 est présente dans le même article : il s'agit du nombre d'élèves primo-arrivants (allophones) dans les collèges de Perpignan.



Déjà en 2004, les collèges en ZEP (donc ayant des difficultés plus grandes) accueillent le plus grand nombre de primo arrivant, avec une mention toute particulière pour le collège Sévigné.

On retiendra le score du privé !

Le classement des collèges selon leurs résultats au DNB en 2016.

(Source : <http://www.france-examen.com/brevet/palmars-colleges/montpellier/pyrenees-orientales-66/>) La note qui permet le classement est obtenue en additionnant le taux de réussite au DNB et le taux de mention, puis en divisant le résultat obtenu par 10.

Tout en restant très prudent sur les conclusions à tirer de ce genre de classement, nous ne pouvons rester insensibles à l'impact qu'ils ont auprès des familles mais également aux réalités qu'ils retranscrivent sur la difficulté scolaire dans les établissements les plus ségrégués.

Classement	Public Privé	Collège	Ville	Taux de réussite	Taux de mentions	Note
1	Privé	JEANNE D ARC	Perpignan	100,00%	96,15%	19,62
2	Privé	INSTITUTION LA SALLE - ST JEAN	Perpignan	97,99%	84,56%	18,26
3	Privé	SAINT PIERRE DE LA MER	Saint Cyprien	100,00%	81,71%	18,17
4	Privé	MAINTENON	Perpignan	98,55%	78,26%	17,68
5	Privé	SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE	Perpignan	98,57%	77,14%	17,57
6	Public	ET SPORTIF	Font Romeu	96,52%	68,70%	16,52
7	Public	CERDANYA	Bourgmadame	95,00%	65,00%	16,00
8	Public	JEAN MOULIN	Arles sur Tech	92,39%	58,70%	15,11
9	Public	FRANCOIS MITTERRAND	Toulouges	84,89%	61,78%	14,67
10	Public	PABLO CASALS	Cabestany	86,60%	59,28%	14,59
11	Public	GUSTAVE VIOLET	Prades	86,81%	56,94%	14,38
12	Public	PIERRE MORETO	Thuir	89,69%	53,44%	14,31
13	Public	JULES VERNE	Le Soler	83,54%	58,86%	14,24
14	Public	LE RIBERAL	Saint Estève	88,73%	52,45%	14,12
15	Public	PIERRE FOUCHE	Ille sur Têt	83,81%	56,67%	14,05
16	Public	DE LA COTE VERMEILLE	Port Vendres	82,83%	51,52%	13,44
17	Public	JEAN AMADE	Céret	82,20%	51,83%	13,40
18	Public	PIERRE MENDES FRANCE	Saint André	75,95%	57,59%	13,35
19	Public	ALICE ET JEAN OLIBO	Saint Cyprien	81,28%	51,34%	13,26
20	Privé	NOTRE-DAME-DES-ANGES	Pia	90,72%	40,21%	13,09
21	Privé	SAINT-JOSEPH	Prades	80,00%	48,00%	12,80
22	Public	LA COTE RADIEUSE	Canet en Roussillon	80,20%	47,72%	12,79
23	Public	JOFFRE	Rivesaltes	79,69%	47,92%	12,76
24	Public	JEAN MERMOZ	Saint Laurent de la Salanque	77,64%	48,52%	12,62
25	Public	JEAN ROUS	Pia	76,56%	47,92%	12,45
26	Public	JEAN MACE	Perpignan	74,49%	46,94%	12,14
27	Public	PAUL LANGEVIN	Elne	75,65%	45,60%	12,13
28	Public	SAINT-EXUPERY	Perpignan	73,12%	47,31%	12,04
29	Public	IRENE JOLIOT-CURIE	Estagel	77,63%	38,16%	11,58
30	Public	JEAN MOULIN	Perpignan	71,70%	43,40%	11,51
31	Public	DES ALBERES	Argelès	67,14%	42,14%	10,93
32	Public	MADAME DE SEVIGNE	Perpignan	63,73%	36,27%	10,00
33	Public	LA GARRIGOLE	Perpignan	69,33%	29,33%	9,87
34	Public	ALBERT CAMUS	Perpignan	61,05%	29,47%	9,05
35	Public	MARCEL PAGNOL	Perpignan	40,38%	22,44%	6,28
36	Public	JOSEPH SEBASTIEN PONS	Perpignan	41,44%	14,41%	5,59

Sur les P.O, quatre collèges perpignanais privés arrivent dans les 5 premières places, les huit collèges publics de Perpignan sont classés parmi les 11 derniers collèges des Pyrénées Orientales, Macé arrive en première position parmi les collèges publics de Perpignan, mais en 26° position sur l'ensemble des collèges des Pyrénées Orientales. Sans surprise Pons et Pagnol sont derniers de ce classement.

Quelles pistes possibles ?

Nous livrons ci-après quelques pistes de réflexion qui ne prétendent pas être les seules possibles, mais qui nous obligent à débattre de cette situation et à refuser un entre-soi qui ne semble pas vraiment déranger grand monde.

- Sectorisation en prenant en compte la périphérie de Perpignan
- Réaménagements ou délocalisation d'établissements
- Offre de formation améliorée sur les établissements difficiles.
- Place du privé dans la scolarisation sur la ville.

Sectorisation en prenant en compte la périphérie de Perpignan

Aujourd'hui, une seule commune de la périphérie est sectorisée sur un collège de la ville. Il s'agit de Villeneuve de la Raho, qui alimente le collège ST Exupéry.

Nous attendons une réflexion sur la sectorisation qui permettrait de brasser davantage le cœur de ville et la couronne urbaine.

Nous pouvons constater la présence de publics plutôt favorisés au sud de la Ville. La proposition que nous mettons dans le débat public est celle d'un transfert d'élèves de la périphérie vers un collège de la ville, conjugué à un transfert d'élèves de la ville vers un collège périphérique.

- Ce transfert pourrait être organisé par le Conseil départemental avec son service de transport. Afin d'éviter de trop grandes contraintes, sources de mécontentement et d'opposition, il conviendrait de limiter la durée des transports à 20 minutes.
- Pour éviter le sentiment de stigmatisation, source de conflit, la FSU propose d'alimenter un collège du sud de la ville par deux communes périphériques. Cela permettrait de modifier radicalement la composition des effectifs des collèges de Perpignan et par conséquent de changer leur image dégradée qui conduit aujourd'hui à une stratégie d'évitement.
- A moyen terme, cette nouvelle politique viserait à la sortie du dispositif REP ou REP+. En attendant, l'Education Nationale doit s'engager au maintien des moyens supplémentaires alloués à ces établissements.
- A court terme, l'Education Nationale doit s'engager à l'octroi de moyens supplémentaires pour les collèges périphériques qui accueilleront un nouveau public, plus fragilisé.
- Cette nouvelle sectorisation permettrait également la diminution des effectifs dans les établissements particulièrement chargés.
- Il nous semble que les communes qui possèdent un collège sur leur territoire ne doivent pas être concernées.

La FSU 66 propose ci-dessous une première base de travail qui peut être largement améliorée mais qui pourrait permettre de lancer la réflexion avec l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, parents, élus)

Proposition de modifications de la carte scolaire pour les collèges des PO

Collège	Effectifs actuels	Écoles de recrutement actuelles avec moyenne des effectifs CM2 rentrants	Rajout	Départs	Prévisions d'effectifs	Autres possibilités
La Garrigole	361	Rousseau (22) D'Alembert 2 (83)	Baho (44)		581	Échange Rousseau (22) et Villeneuve de la Rivière (23)
St Estève	890	Baho (44) St Estève Baixas		Baho (44)	650	
Sévigné	405	Blaise Pascal (27) L.Massé Jean Zay/M.Curie (57)	Pollestres (56) Canohès (59)	JeanZay/ M.Curie (57)	637	
Toulouges	801	Toulouges Canohès (59) Pollestres (56)	JeanZay/ M.Curie (57) Ponteilla (36)	Canohès (59) Pollestres (56)	713	
Thuir	935			Ponteilla (36)	791	
St Exupéry	699	Rigaud (50) Vertefeuille (44) Anatole France (49) Villeneuve la Raho (46)	Saleilles (49)	Anatole France (49)	699	
Cabestany	781	Cabestany Saleilles	Anatole France (49)	Saleilles (49)	781	

Rénovations ou délocalisations

Collège Albert Camus.

Le collège est aujourd'hui dans un état très dégradé et demande d'urgence des travaux de rénovation. Il serait judicieux de réfléchir à une reconstruction. On pourrait réactiver une idée déjà ancienne : celle d'une délocalisation dans un secteur qui permettrait davantage de mixité. Il y a déjà plusieurs années, nous avons posé la première pierre d'une reconstruction qui n'a jamais vu le jour.

Cette reconstruction pourrait s'envisager vers la route de Canet, Château Roussillon ou vers la route d'Elne. Ce qui permettrait d'intégrer au secteur du collège des quartiers plus favorisés.

Cette proposition doit cependant être prudente car s'il est facile de fermer un collège, sa reconstruction est plus hypothétique.

Des précédents de délocalisation, à Toulouse ou à Nîmes, ont toutefois révélé un profond attachement des populations à leur collège de quartier. Il sera prudent de jouer la transparence et la concertation avec les habitants du « champ de Mars ».

Une réflexion du même ordre pourrait être menée **concernant le collège Marcel Pagnol.**

Offre de formation améliorée sur les établissements difficiles

Nous avons noté plus haut le relatif succès du collège Jean Moulin qui a misé sur des parcours particuliers CHAM, Sport, Chinois, Catalan.

L'administration avance cet argument chaque fois qu'elle est interpellée sur les difficultés des collèges de Perpignan. Mais cette option est effectivement à réfléchir avec les équipes des établissements car elle peut augmenter l'attractivité de ces collèges en prenant toutefois garde à ne pas les mettre en concurrence.

Pendant ces parcours ne sont pas extensibles et le vivier d'élèves susceptible d'être concerné sûrement limité.

Il nous semble opportun de réfléchir à cette possibilité pour les collèges de la partie nord qui sont les plus difficiles à désenclaver.

Par ailleurs, cette réflexion doit également concerner les écoles de la ville. Il nous apparaît important qu'une offre de formation puisse commencer dès le primaire (ce qui permettrait peut-être d'attirer des élèves dans des écoles déjà ghettoïsées) et se poursuivre dans le collège de secteur. C'est donc un long travail de concertation à partir des compétences locales qui doit être mis en place, travail organisé par l'Education Nationale qui doit avoir l'entière responsabilité des nouveaux dispositifs.

Une vue de l'existant (même si la réforme des collèges a amené la disparition de certains dispositifs).

Sur le site <http://geolocalisation.onisep.fr/moncollege/66-pyrenees-orientales/perpignan/college/> on peut s'informer sur les options obligatoires, les options facultatives et les enseignements particuliers proposés par le collège concerné. Le site est accessible au public.

	Options obligatoires	options facultatives	Enseignements particuliers
Camus	Langues vivantes 1 (LV1) Allemand Anglais Espagnol Langues vivantes 2 (LV2) Espagnol	Arts : cinéma - audiovisuel éducation physique et sportive	Sections particulières d'enseignement Sections linguistiques Section bilangue de collège Durée : 1 an Langues : Allemand, anglais, espagnol
Macé	Langues vivantes 1 (LV1) Anglais Russe Langues vivantes 2 (LV2) Espagnol	Langues et cultures de l'Antiquité Latin	Sections linguistiques Section bilangue de collège Durée : 1 an Langues : Anglais, espagnol, russe
Sévigné	Langues vivantes 1 (LV1) Allemand Anglais Espagnol Langues vivantes 2 (LV2) Anglais Espagnol		Dispositifs spécifiques Brevet d'initiation aéronautique Durée : 1 an Sections particulières d'enseignement Unité localisée pour l'inclusion scolaire en collège

Jean Moulin	<p><i>Langues vivantes 1 (LV1)</i> Anglais</p> <p><i>Langues vivantes 2 (LV2)</i> Allemand Chinois Espagnol</p>	<p>Langues et cultures de l'Antiquité Latin</p>	<p>Sections particulières d'enseignement Sections sport Section sportive de collège Durée : 4 ans Sport(s) : Basket, rugby</p> <p>Sections linguistiques Section bilingue de collège Section bilingue de langue régionale de collège Dispositifs spécifiques Classe à horaires aménagés musique</p> <p>Sections particulières d'enseignement Unité localisée pour l'inclusion scolaire en collège</p>
Pons	<p><i>Langues vivantes 1 (LV1)</i> Anglais</p> <p><i>Langues vivantes 2 (LV2)</i> Espagnol</p>	<p>Langues et cultures de l'Antiquité Latin</p>	<p>Sections linguistiques Section bilingue de collège Durée : 1 an Langues : Anglais, espagnol</p> <p>Sections particulières d'enseignement Classe de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel (3e prépa pro) Section d'enseignement général et professionnel adapté Unité localisée pour l'inclusion scolaire en collège</p>
Marcel Pagnol	<p><i>Langues vivantes 1 (LV1)</i> Allemand Anglais Espagnol</p> <p><i>Langues vivantes 2 (LV2)</i> Allemand Anglais Espagnol</p>	<p>Langues et cultures de l'Antiquité Latin Langues vivantes facultatives Catalan</p>	<p>Sections linguistiques Section bilingue de collège Durée : 1 an Langues : Allemand, anglais, catalan, espagnol Section bilingue de langue régionale de collège</p> <p>Sections particulières d'enseignement Classe de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel (3e prépa pro) Section d'enseignement général et professionnel adapté Unité localisée pour l'inclusion scolaire en collège</p>
Saint Exupéry	<p><i>Langues vivantes 1 (LV1)</i> Anglais</p> <p><i>Langues vivantes 2 (LV2)</i> Espagnol</p>	<p>Langues et cultures de l'Antiquité Grec ancien Latin</p>	<p>Sections sport Section sportive de collège Durée : 1 an Sport(s) : Football</p> <p>Sections linguistiques Section bilingue de collège</p> <p>Sections particulières d'enseignement Section d'enseignement général et professionnel adapté Unité localisée pour l'inclusion scolaire en collège</p>
La Garrigole	<p><i>Langues vivantes 1 (LV1)</i> Anglais</p> <p><i>Langues vivantes 2 (LV2)</i> Espagnol</p>	<p>Langues et cultures de l'Antiquité Latin Langues vivantes facultatives Catalan</p>	<p>Sections linguistiques Section bilingue de langue régionale de collège Durée : 4 ans Langues : Catalan</p> <p>Sections particulières d'enseignement Unité localisée pour l'inclusion scolaire en collège</p>

On constate que sur les 8 collèges publics, 6 ont une section d'enseignement spécifique : une ULIS et/ou une EGPA

Place du privé dans la scolarisation sur la ville

Concernant ce dernier point, l'enseignement privé est largement financé par des fonds publics (paiement des salaires des enseignants par l'État, budgets de fonctionnement octroyés par les collectivités territoriales ...). Par voie de conséquence, le privé doit être assujéti aux mêmes règles que le public (application par le privé des nouvelles réformes imposées, comme celle des rythmes scolaires). Mais les pouvoirs publics doivent aller plus loin et fixer des objectifs en termes de recrutement d'élèves boursiers par exemple.

Dans le cas où ces objectifs décidés par l'État et les collectivités territoriales n'étaient pas respectés, les financements seraient diminués de manière substantielle.

Lors du dernier CTA, dans le cadre d'une réflexion sur les problèmes de mixité rencontrés dans des établissements du Gard, la Rectrice a indiqué qu'elle avait interpellé l'évêché de Nîmes sur cette question...

Pour la FSU, c'est une vraie volonté politique qui doit s'imposer à tous les échelons (national, régional, départemental et local). Cela exige du courage politique pour résister à la pression des différentes clientèles...courage qui a longtemps fait défaut !

Les premiers échanges ...

Pour la FSU, les propositions qui sont portées dans le débat public doivent être débattues préalablement avec l'ensemble de la profession.

C'est la raison pour laquelle la FSU 66 a décidé de consulter les collègues du 1er degré et du 2nd degré sur cette question.

Plusieurs réunions d'informations syndicales se sont déroulées, aux collèges Sévigné, Pons, Pagnol, à Toulouges et Jean Moulin mais aussi dans les écoles de Canohès ou de Cabestany.

Ce que les responsables de la FSU ont pu constater :

- L'écoute attentive et intéressée des collègues qui approuvent largement l'initiative de la FSU, que ce soit dans les collèges REP+ ou dans les établissements de la périphérie. La situation vécue est considérée comme explosive et doit être une priorité des pouvoirs publics.
- La critique unanime à l'égard de l'enseignement privé qui accroît les démarches de contournement et la mise en place progressive d'une société de l' «entre soi ».

Ce que certains collègues ont opposé au projet de la FSU

- « La mise en place de filières spécifiques n'a pas de sens si le brassage des effectifs n'est pas réalisé au sein même des établissements ».

Pour la FSU, les élèves qui suivent ce cursus ne doivent en aucun cas être regroupés dans les mêmes classes. C'est de la responsabilité du chef d'établissement et des équipes de proposer une organisation qui mélange les différents profils d'élèves.

- « Cette réorganisation nécessite des moyens importants. Or, on s'aperçoit que la réforme du collège conduit à la suppression des parcours diversifiés (bilangues par exemple). »

Pour la FSU, la question des moyens est indéniable.... Mais les moyens existent, notamment dans le cadre des « politiques de la ville ». Des financements substantiels ont été trouvés pour la mise en place de projets expérimentaux (comme à l'école La Miranda par exemple). L'objectif est de faire entendre aux pouvoirs publics que ce sujet est prioritaire si on veut une société du « vivre-ensemble ».

- « Le transport par bus, notamment de la ville de Perpignan vers la périphérie risque de ne pas être accepté par les parents d'élèves ».

Pour la FSU, c'est un risque ! Mais il est possible de limiter au maximum la durée des trajets (en les limitant par exemple à 20/30 minutes)

- « Le transfert d'élèves vers un collège de la ville alors qu'un collège a été construit sur la commune n'est pas envisageable ».

Pour la FSU, il est possible de réorganiser la carte scolaire, notamment au sud de la ville, en prenant en compte uniquement certaines communes qui n'ont pas de collège.

- « Cibler une commune comme l'a fait le conseil départemental avec Pollestres est stigmatisant et injuste ».

Pour la FSU, les décisions au coup par coup ne peuvent qu'engendrer du mécontentement et par conséquent du conflit. Pour éviter le sentiment d'isolement et d'iniquité, il convient de transférer à minima sur un collège de la ville de Perpignan les élèves de 2 communes périphériques, ce qui changerait totalement le profil du public accueilli... à terme, l'objectif est la sortie du dispositif REP et REP+ de tous les collèges de la Ville.

Actuellement une seule commune alimente un collège de Perpignan. Il s'agit de Villeneuve de la Raho. Seule la moitié des élèves de CM2 intègrent le collège St Exupéry.

En associant une autre commune, ce qui changerait significativement le profil de l'établissement, certains parents pourraient faire le choix d'un retour vers le public.

- « Les parents et les enseignants ont souvent fait un choix de vie, en achetant un domicile en fonction du collège de secteur. Ce changement soudain n'est pas acceptable ».

Effectivement, cela représentera une modification notable des organisations familiales. C'est un argument recevable mais qui pèse moins que le risque encouru : une société divisé, communautarisé avec des élèves et des familles qui ne se parlent pas, qui ne se comprennent... C'est le risque de confrontations dangereuses comme on a pu le vivre sur Perpignan en 2005 !

Ces débats, souvent très riches, parfois contradictoires, nous ont confortés dans l'idée de poursuivre notre travail.

C'est pourquoi la FSU 66 appelle tous les collègues, dans les établissements du 2nd degré comme dans les écoles, à discuter en équipe des propositions médiatisées par l'organisation syndicale majoritaire, d'amender le projet qui sera finalisé lors des assises **que la FSU66 organisera sur cette question avant les vacances d'automne.**

**Rendez-vous aux
« Assises de la mixité »
Lycée ARAGO
12 octobre 2017**